

LES BÉNÉFICES

Pourquoi vous lancer dans un programme de développement durable?

Un programme de développement durable n'est pas un engagement «philosophique» et désintéressé à contribuer au mieux-être du monde actuel et des générations futures. Cela débouche pour les entreprises sur des avantages très concrets, que ce soit sur le plan interne ou externe.

Engager une démarche de développement durable ne veut pas dire sacrifier la rentabilité aux préoccupations environnementales ou sociales. Il s'agit plutôt de **trouver le juste équilibre entre les dimensions économique, écologique et sociale**, et répondre aujourd'hui à ce que sera la PME de demain. Dans cette optique, un programme de développement durable n'est pas un luxe, mais un **avantage concurrentiel**. Pas uniquement un facteur de coût, mais un **investissement pour l'avenir**.

Bénéfices internes

- **Climat d'entreprise**

Lorsqu'elles sont largement diffusées à tous les niveaux de l'entreprise, les politiques et actions de développement durable constituent un puissant facteur d'identification et de motivation. En créant un climat de confiance, elles renforcent la motivation du personnel, ce qui peut se traduire par de meilleurs résultats sur le terrain de l'efficacité et de l'innovation.

La démarche de développement durable en entreprise peut aussi résulter d'un choix individuel ou collectif au sein du personnel. Les employés sont toujours plus nombreux à manifester des soucis éthiques et responsables quant à la place de l'entreprise dans la société et à un renouveau de la «citoyenneté».

- **Prise de repères**

Pour faire des choix et prendre de bonnes décisions, face à un monde incertain et changeant, il faut des indicateurs de référence. Les critères éthiques et les paramètres de développement durable peuvent en faire partie. Ce sont également d'excellents instruments de gestion des risques et des procédés internes. De plus, ils peuvent vous aider à prévenir la corruption et les activités liées au blanchiment d'argent.

- **Remise en question**

Un projet de développement durable met le doigt sur de nombreux aspects de la vie de l'entreprise: dimensions environnementale, sociale, éthique, culturelle et économique. C'est l'occasion pour vous et votre PME de reconsidérer votre philosophie d'entreprise et vos procédés sous un nouvel angle, et de les optimiser.

- **Amélioration de l'organisation interne et des performances de l'entreprise**

Gérer les ressources humaines et naturelles de l'entreprise de façon durable requiert une approche décisionnelle structurée et interactive. L'intégration de la responsabilité sociale et environnementale dans le processus de prise de décision, l'introduction de politiques de réduction des déchets et de contrôle des impacts environnementaux, la mise en place de systèmes de sécurité ou de gestion des risques et l'introduction de programmes de formation ont une influence positive sur l'organisation interne, la sécurité des travailleurs et les performances de l'entreprise.

Bénéfices externes

- **Intérêt économique**

L'adoption d'un programme de développement durable peut se traduire par une réduction des coûts énergétiques, des frais de gestion des déchets et/ou une amélioration de votre productivité. Vous renforcez l'attrait de votre PME pour les investisseurs et optimisez les objectifs marketing, avec de nouveaux marchés à la clé.

- **Image et communication**

Vous prouvez par les faits que vous vous sentez responsable de l'état de l'environnement, que vous vous préoccupez des générations futures, ce qui vous permet de protéger votre réputation à long terme. Vous fidélisez vos partenaires commerciaux, vos fournisseurs et votre clientèle, et améliorez les relations avec les consommateurs et les communautés locales.

- **Avantage concurrentiel**

Dans un monde où les changements s'accroissent, où la pression sur les résultats et la responsabilité éthique s'accroît, les PME sont de plus en plus nombreuses à avoir choisi de se profiler sur le chemin du développement durable. Les entreprises en avance dans le domaine de la protection de l'environnement et dans le respect des normes sociales se démarquent par rapport aux autres entreprises, ce qui devrait leur faciliter l'obtention de contrats ou leur assurer de meilleures parts de marché.

- **Exigences du marché**

Le développement durable, parfois sous forme de normes ou de certification sociale ou environnementale, peut vous être imposé par votre clientèle. En tant que sous-traitant, vous engager sur cette voie peut vous permettre de garder vos parts de marché.

Trois vecteurs d'influence

La mondialisation des marchés, l'évolution de la notion de responsabilité civile et la politique européenne obligent votre entreprise à une remise en question permanente. Penser et agir en conformité avec les principes du développement durable peut vous aider à mieux gérer ces changements.

- **Importance croissante de la crédibilité et de la transparence**

Sous l'effet de la mondialisation des marchés, de la rapidité de l'information et des récentes controverses en matière de comptabilité des entreprises, le monde change et l'économie est de plus en plus tributaire d'éléments intangibles: image de marque, situation concurrentielle, compétitivité dans le domaine de la recherche, transparence en matière de communication, capacité d'innovation, éthique.

- **Révision du droit de la responsabilité civile**

Le Conseil fédéral souhaite procéder à la révision du droit en matière de responsabilité civile, une mesure qui concerne toutes les entreprises pouvant être auteurs de dommages ou parties lésées. Il est probable que cette révision concernera la réparation des dommages causés à l'environnement – qui vient également de faire l'objet d'une proposition de directive sur le plan européen – ainsi que la responsabilité liée au risque pour «activités dangereuses».

D'autre part, en cas de dommage résultant d'un produit, la **Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits** (LRFP) du 18 juin 1993 [RO 1993 3125] présume d'emblée la responsabilité du producteur pour assurer une protection maximale du consommateur. Ce dernier a également le droit de faire valoir ses prétentions contre toutes les entreprises associées à la chaîne de production et de distribution pour l'intégralité d'un dommage subi. Cette réglementation oblige tout producteur, importateur, fournisseur ou commerçant à exercer sa responsabilité en éliminant ou réduisant les risques au stade de la production, en suivant les produits une fois qu'ils sont mis en circulation ou en vente et en avertissant le public des problèmes éventuels dès qu'il en a connaissance (et au besoin en retirant le produit concerné du marché).



- **Politique européenne en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)**

En juillet 2001, la Commission européenne a publié un «Livre vert». Le but de ce document était d'amorcer un débat sur la façon dont l'Union européenne pourrait encourager ses entreprises à adopter des règles de responsabilité sociale. Une Communication sur la responsabilité sociale des entreprises, publiée le 2 juillet 2002, propose de promouvoir la RSE dans le cadre de la stratégie européenne de développement durable, afin d'atteindre l'objectif stratégique fixé lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000: devenir d'ici l'an 2010 «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

En résumé:

Les motivations pouvant vous encourager à intégrer le développement durable dans le fonctionnement de votre PME entrent dans quatre catégories:

- **Enjeu réglementaire** (pour diminuer la responsabilité civile ou pénale du responsable d'entreprise)
- **Enjeu économique** (diminution des coûts liés à la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières; nouveaux clients, nouveaux marchés)
- **Enjeu stratégique** (amélioration de l'image de l'entreprise et des relations avec les pouvoirs publics, la clientèle, la communauté locale, les consommateurs; adaptation aux nouvelles priorités européennes)
- **Enjeu social et éthique** (conviction personnelle du ou de la responsable d'entreprise; souhait d'améliorer les conditions de travail ou la motivation du personnel).

**Pour en savoir plus**

economiesuisse, *Rapport annuel 2002*

Commission européenne, *Communication de la Commission concernant la responsabilité sociale des entreprises:*

Une contribution des entreprises au développement durable COM(2002) 347 final, Bruxelles, 2 juillet 2002

Observatoire européen des PME européennes,
2002 Commission européenne, DG Entreprise;

http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/analysis/observatory.htm

**Adresses et contacts utiles****USAM – Union suisse des arts et métiers**

Schwarztorstrasse 26
3000 Berne
Tél. 031 380 14 14
Fax 031 380 14 15
www.sgv-usam.ch

Fédération des syndicats patronaux

Rue de Saint-Jean 98
1211 Genève 11
Tél. 022 715 31 11
Fax 022 715 32 13
www.fsp.ch

Chambre de commerce et d'industrie de Genève

Bd du Théâtre 4
Case postale 5039
1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11
Fax 022 819 91 00
www.ccig.ch

